

## Prêts à toutes les infamies



Ce week-end, j'ai participé à une sorte de réunion de vétérans, puisqu'un ami de longue date fêtait ses 60 ans. Et comme de coutume, lors d'événements de ce type, le passé était au cœur de toutes les discussions. Des souvenirs communs ont été échangés et l'un ou l'autre «fait d'armes» de l'époque a été évoqué, tout comme certaines situations embarrassantes.

La quintessence de cette soirée joyeusement arrosée fut que le bon vieux temps, tel que nous l'avions vécu, appartient sans doute au passé. Bienvenue chez les vieux ou mieux chez les anciens qui s'enthousiasment à l'évocation des temps anciens. N'est-ce pas gênant, pensais-je?

C'est en tous cas stupide. Nous savons en effet que le bon vieux temps a d'abord commencé par être un mauvais nouveau temps. La glorification du passé par les anciens n'est pas un phénomène nouveau, mais plutôt une loi de l'humanité. Le rythme du changement s'est en revanche accéléré avec le progrès technologique, nous pourrions pratiquement dire avec Internet. Au point que certains d'entre nous ne trouvent plus leurs marques. De leur enfance jusqu'à un âge avancé, mes parents ont joué à «T'en fais pas»; pas uniquement, mais surtout toute leur vie. Dans mon enfance, je jouais à «T'en fais pas», dans ma jeunesse au jass et plus tard, il m'arrivait de disputer avec plaisir l'une ou l'autre partie d'échecs. Et bien sûr, nous jouions au flipper ou à un jeu télévisé animé en baillant sur une console presque aussi grande que le téléviseur lui-même. Aujourd'hui, tout est en revanche numérisé. Mon petit dernier joue à Fortnite d'Epic Games. Fortnite est une sorte de «T'en fais pas» de l'ère moderne. Car Fortnite est aujourd'hui le jeu vidéo qui compte le plus grand nombre de joueurs au monde, sans doute plus de 200 millions.

### Internet élimine la protection des mineurs

Mon plus jeune fils a 11 ans, «Fortnite Battle Royale» n'est soumis à aucune classification par âge sur Internet. Dans le commerce stationnaire, celle-ci est en revanche impérative. Pour la version sur Nintendo Switch, elle est de 16 ans. Cela peut sembler paradoxal. Je devrais donc en principe lui interdire de jouer, mais je me suis fait avoir. Tout a commencé fort innocemment. Notre fils a découvert Fortnite en regardant un camarade y jouer sur son iPad. Et comme tout le monde y jouait déjà, il y joue également aujourd'hui, d'autant que Fortnite n'est soumis à aucune protection des mineurs sur Internet. Nous sommes malheureusement passés à côté de ce point. C'est pourquoi la question qui se pose chez nous désormais n'est plus de savoir s'il peut jouer à Fortnite ou non, mais combien d'heures de Fortnite nous voulons bien accepter par semaine. Le potentiel addictif est sans conteste énorme. Sans contrôle parental, certaines jeunes pousses finiraient sans doute par se déshydrater de-

vant leur écran. Grâce à Internet le bon vieux temps de la protection des mineurs appartient au passé. Il a été supprimé de fait sur le web. Mais Internet supprime aussi d'autres choses et peut-être un peu du bon vieux temps.

### Internet désinhibe...

Connaissez-vous les magazines «Wochenend», «Piep» ou «Praline»? Ce sont des magazines dits masculins ou érotiques des temps anciens. Praline fut créé en 1954 et atteignit un tirage de 1,25 millions d'exemplaires en 1975, avant de disparaître il y a 12 ans, alors qu'il ne touchait plus que 66 000 lecteurs par semaine. Les deux autres magazines ont également disparu depuis longtemps. Compte tenu de la pudibonderie de l'époque, des titres tels que «Le sexe cinq fois par jour, c'est normal!!!» étaient à la limite du supportable. Les magazines n'étaient vendus qu'à des majeurs, étaient toujours cachés derrière des journaux (plus) anodins et tellement bien masqués qu'on ne pouvait même pas voir la moitié d'une poitrine dénudée en lorgnant depuis la caisse. Et gare à vous, si vous saisissez en cachette l'un de ces magazines pour y jeter un œil. Ce n'étaient alors que regards réprobateurs de toutes parts, des clients et des employés, et une intense sensation de gêne. Aujourd'hui, cette presse n'est plus guère dissimulée dans les kiosques à journaux, puisque nous y sommes de toute façon exposés sans protection sur Internet. Il suffit de saisir «sexe cinq fois par jour» dans Google pour visualiser plus d'un million de résultats, sans compter les suggestions de Google pour des recherches apparentées. Le bon vieux temps était certainement coincé en matière sexuelle, mais faut-il pour autant qu'il cède aussitôt la place à une désinhibition totale. Ceux qui travaillent dans la technologie rétorqueront qu'il n'y a pas de dosage sur Internet. Et que les avantages l'emporteraient. L'inconvénient est que tout est servi sans notice, mais avec tous les effets secondaires possibles et imaginables.

### ...et même considérablement!

De nombreux jeunes ne se contentent pas de jouer à Fortnite, mais regardent aussi leurs idoles jouer. Mon fils m'a ainsi expliqué que Fortnite était un sport et que les meilleurs joueurs étaient donc en quelque sorte des sportifs de haut niveau. Il connaît les streamers réputés qui diffusent leurs parties en direct sur Internet avec toute une série de commentaires pourris en prime. Au point que le langage des jeunes s'adapte au ton détendu de la communauté des gamers. «Eh vieux, c'est le kiff» est une variante souvent utilisée, mais plutôt innocente. Le ton adopté par les jeunes entre eux a en tous cas déjà été évoqué à l'école. Lorsque l'enseignant devient un «bro», le jeune n'est visiblement plus en mesure de faire la différence entre une existence numérique virtuelle et la vie normale. Mais l'école n'a pas la solution. C'est à nous parents de régler la situation.

# Prêts à toutes les infamies

Sur Internet, la désinhibition n'est plus une épreuve de courage, mais un acte quotidien absolument normal. La désinhibition obtient plus de vues et de «j'aime» que la normalité humaine banale. Se faire remarquer dans une foule de plus en plus désinhibée demande beaucoup d'imagination ou une absence totale de scrupules. C'était de toute évidence le cas du tueur de Christchurch, qui a diffusé la tuerie en direct sur Facebook avec une caméra embarquée. Et il savait sans doute aussi que le contrôle de Facebook ne suffirait pas à empêcher une diffusion rapide de la vidéo sur la toile. Tout comme d'autres plates-formes n'ont pas pu/voulu empêcher auparavant la diffusion de ses philosophies maladives. Pire encore, il a incité des partisans à soutenir la diffusion de sa folie, raison pour laquelle ils ont encore pu diffuser la vidéo, alors que Facebook l'avait déjà retirée du réseau. Les gilets jaunes en France ont également beaucoup plus de facilités aujourd'hui que les antinucléaires des années 1970, lorsque l'organisation d'une manifestation était une entreprise considérable. Les manifestants d'aujourd'hui n'ont plus besoin de se retrouver en cachette dans une arrière-cour pour planifier des actions violentes. Ils peuvent le faire depuis leur salon, en tout anonymat et avec une large diffusion. Il en va de même des hooligans, ou des milieux d'extrême-gauche ou d'extrême-droite, qui se mobilisent via les réseaux sociaux. Les médias dits sociaux sont en effet à la disposition de tous, mais aussi de toute infamie. Il est enfin temps de les faire payer pour cela. Autrement, ils ne le comprendront jamais.

**Martin Neff, chef économiste de Raiffeisen**

# Prêts à toutes les infamies

## Mentions légales importantes

### Ceci n'est pas une offre

Les contenus publiés dans le présent document sont mis à disposition uniquement à titre d'information. Par conséquent, ils ne constituent ni une offre au sens juridique du terme, ni une incitation ou une recommandation d'achat ou de vente d'instruments de placement. La présente publication ne constitue ni une annonce de cotation ni un prospectus d'émission au sens des articles 652a et 1156 CO. Seul le prospectus de cotation présente les conditions intégrales déterminantes et le détail des risques inhérents à ces produits. En raison de restrictions légales en vigueur dans certains Etats, les présentes informations ne sont pas destinées aux ressortissants ou aux résidents d'un Etat dans lequel la distribution des produits décrits dans la présente publication est limitée.

Cette publication n'est pas destinée à fournir au lecteur un conseil en placement ni à l'aider à prendre ses décisions de placement. Des investissements dans les placements décrits ici ne devraient avoir lieu que suite à un conseil approprié à la clientèle et/ou à l'examen minutieux des prospectus de vente contraignants. Toute décision prise sur la base de la présente publication l'est au seul risque de l'investisseur.

### Exclusion de responsabilité

Raiffeisen Suisse société coopérative fait tout ce qui est en son pouvoir pour garantir la fiabilité des données présentées. Cependant, Raiffeisen Suisse société coopérative ne garantit pas l'actualité, l'exactitude et l'exhaustivité des informations divulguées dans la présente publication. Raiffeisen Suisse société coopérative décline toute responsabilité pour les pertes ou dommages éventuels (directs, indirects et consécutifs) qui seraient causés par la diffusion de cette publication ou de son contenu, ou liés à cette diffusion. Elle ne peut notamment être tenue pour responsable des pertes résultant des risques inhérents aux marchés financiers.

### Directives visant à garantir l'indépendance de l'analyse financière

Cette publication n'est pas le résultat d'une analyse financière. Par conséquent, les «Directives visant à garantir l'indépendance de l'analyse financière» de l'Association suisse des banquiers (ASB) ne s'appliquent pas à cette publication.